VILLE DE BRUXELLES

Commerce et Régie foncière des Propriétés communales Valorisation patrimoine



STAD BRUSSEL

Handel en Grondregie van de Stadseigendommen Valorisatie patrimonium

Réf. Farde e-Assemblées : 2237250

N° OJ: 71

Rapport - Conseil du 01/04/2019

Objet: Charte sur le logement.- Cities For Adequate Housing.- Municipalist Declaration of Local Governments for the Right to Housing and the Right to the City.

Au Conseil communal,

Plusieurs gouvernements locaux se sont liés autour d'une déclaration commune visant à atteindre les objectifs définis dans la cadre du Forum Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le suivi de l'Objectif de développement durable 11 : «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables».

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose :

de signer la "Municipalist Declaration of Local Governments for the Right to Housing and the Right to the City" au nom de la Ville de Bruxelles.

Annexes:

Declaration (anglais) (Consultable au Secrétariat des Assemblées) Traduction FR de la Charte (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

